

### Cadre général

#### Axes et objectifs de référence :

#### **Faire de la qualité une exigence pour le Finistère**

« Inciter nos partenaires et prestataires à s'engager dans des démarches d'amélioration de la qualité pouvant mener à la labellisation et à la certification »

#### **Renforcer la qualité du service public départemental**

« Intégrer progressivement les critères de développement durable dans nos politiques et nos interventions financières et techniques »

Direction // service ou pôle d'affectation : DFCASI

Référence au programme, schéma, mission existant : L'ensemble des appels d'offre du Conseil général

#### Description de l'action actuelle :

- Existence d'une clause sociale d'exécution dans les marchés publics du Conseil général

### Description du projet

Objectifs : Inscrire la collectivité dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité

#### Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible* :
  - Les prestataires de marchés du Conseil général
  - L'ensemble des partenaires du Conseil général passant lançant des appels d'offre
2. *Présentation du contenu du projet* :
  - Dans un premier temps, le Conseil général intègre des clauses répondant à des critères du développement durable dans l'ensemble de ses marchés publics. Il ouvre ainsi ses marchés à certains prestataires, susceptibles de répondre à ces appels d'offre
  - En terme d'action immédiate, on pourra se référer aux fiches évoquant l'intégration de clauses sociales d'exécution dans les marchés publics et à l'intégration de critères pour les achats éthiques, équitables et éco-responsables dans les marchés publics, dans l'axe 17.
  - A terme, les mêmes critères seraient exigés en préalable de toute aide financière du Conseil général sur des opérations dont il serait partenaire et qui doivent passer par un appel d'offre : le Conseil général ne subventionnerait ces opérations qu'à condition que les appels d'offre aient explicitement intégrés les clauses répondant à certains critères de développement durable
3. *Moyens et coûts* :
  - Coût financier : néant

#### Modifications proposées par rapport à l'existant :

Intégration de nouvelles clauses dans les marchés publics du Conseil général

Intégration d'une nouvelle condition d'attribution des aides du Conseil général à ses partenaires

#### Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

1. Définition des clauses susceptibles de pouvoir être adoptées dans les marchés publics du Conseil général
2. Adoption de ces clauses dans les marchés lancés par le Conseil général
3. Information sur ces clauses auprès des partenaires du Conseil général
4. Insertion de la nouvelle condition d'éligibilité de l'aide du Conseil général : prise en compte de ces mêmes clauses dans les marchés des opérations pour lesquelles le Conseil général est sollicité

#### Indicateurs :

Nombre de prestataires répondant aux appels d'offre « nouvelle formule »

Nombre de prestataires retenus qui intègrent ces nouvelles clauses / nombre de marchés

Nombre d'opérations financées par le Conseil général pour des opérations ayant intégrées ces nouvelles clauses

#### Délais :

Intégration des nouvelles clauses dans les marchés lancés par le Conseil général en janvier 2007

Intégration du nouveau critère d'éligibilité des projets des partenaires en janvier 2008

### Acteurs

Elu référent : François Marc

Chef de projet/Référent : Jean-Jacques Kervella

Autres services concernés : tous

Partenaires externes : Tous les prestataires potentiels du Conseil général ; Tous ceux qui sollicitent le Conseil général pour accompagner des projets liés à un appel d'offre